



5 Ruelle du chant de l'Alouette - 91730 MAUCHAMPS

SIRET : 504592593 00017 - APE 8891A

Site web : <http://www.assolea.org/edm>

E-mail : merimanjaka@gmail.com

Contact : (+33)6 15 25 21 70



Enfants de Merimanjaka

Assemblée Générale du 18 janvier 2014

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2012-2013

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008. Ce rapport couvre toute la période comprise entre l'assemblée du 17/11/2012 et la dernière situation bancaire connue au 31 décembre 2013. On observera donc que ce rapport couvre la totalité de l'année calendaire 2013.

Les comptes sont suivis dans le logiciel BMS Comptes Bancaires Version 7.6, mis à jour vers la version 7.8 en septembre 2012 sans changement du numéro de licence. Cette « nouvelle version » est d'ores et déjà obsolète, mais le choix a été fait de ne pas aller plus loin sur ce sujet tant que cela ne présentera pas d'absolue nécessité.

Ce logiciel est destiné au suivi de la comptabilité personnelle ou d'une petite structure. Les recettes et les dépenses sont ventilées dans des rubriques qui ne sont pas numérotées et ne suivent pas le régime du Plan Comptable Général. Cette situation résulte de la modestie relative du chiffre d'affaires de l'association, qui ne nécessite pas l'usage d'un système de gestion en concertation avec un comptable agréé.

Nous avons préparé le budget 2014 avec le logiciel de comptabilité en nous basant sur le réalisé 2013, ce dernier présentant l'avantage de s'étendre sur une année calendaire. Ce budget est également construit sur une année calendaire ; nos principales opérations s'étendant sur une année scolaire, les prochains budgets prendront en compte cette réalité comme nous l'avons fait jusqu'ici pour les bilans financiers.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, l'ensemble des fonds récoltés étant dévolu à destination de l'école. Cependant, pour 2013, l'association a supporté les frais d'inscription au marché de Noël d'Etréchy, soit **35€**. En outre, l'association a souscrit en 2012 une assurance auprès de la SMACL, pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes, pour un montant annuel de **136,38€**.

Au 31/12/2013, le solde des comptes s'établit comme suit :

- **Solde banque réel et pointé :**
 - Compte courant pointé : **+7034,73€**
réel en banque au 02/01/2014 : +8363,05€, dont 1328,32€ en attente de pointage
 - Compte de placement : **+3183,69€**
- Solde compte fond de caisse (espèces, en Euros et Ariary) : **+525€**

Au 17/11/2012, le solde des comptes s'établissait comme suit :

- **Solde banque réel et pointé :**
 - Compte courant : **+5837,44€**
 - Compte de placement : **+4121,12€**

- Solde compte fond de caisse (espèces, en Euros et Ariary): **+641,73€**

Compte-tenu de cette évolution favorable et de l'importance relative de notre trésorerie actuellement disponible sur le compte courant, nous avons pris la décision de transférer provisoirement 2000€ sur le compte de placement, afin que cet argent rapporte un peu.

Au vu du budget établi pour 2014, la somme de 3700€ est transférée à Gérard Bouget, afin de couvrir les frais sur place de janvier à avril 2014 inclus.

Un suivi comptable est en place dans le logiciel de comptabilité afin de tracer les recettes et les dépenses du fond de caisse avec suffisamment de fiabilité ; cela nous permet également de maintenir le fond de caisse dans des limites acceptables. Le détail des opérations sur ce compte est donné en annexe.

2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente fait un don mensuel à l'association pour un montant de **30€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **60€**.

3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :

2013 a principalement été marquée par l'arrêt définitif du PAM (programme Alimentaire Mondial) en janvier 2012. Nous avons finalement pu suppléer au manque pour finir l'année scolaire 2012 (pour une dépense de **945,63€**) et prendre en charge le premier trimestre de l'année scolaire 2012 – 2013 pour une dépense de l'ordre de **1291€** à ce stade), grâce notamment à un don de la Conférence du Jeune barreau du Luxembourg, action sur laquelle nous revenons plus loin.

Compte-tenu de l'état de notre trésorerie disponible, nous avons pris la décision de continuer cette prise en charge pour le restant de l'année scolaire 2013 - 2014.

Un projet de cette nature représente une charge financière estimée à **3500€** par année scolaire.

Pour pouvoir assurer le financement dans les années à venir, nous avons lancé un **bulletin de souscription** destiné à financer spécifiquement ce projet. Ce bulletin de souscription est librement téléchargeable sur notre site internet.

Nous gérerons le financement de ce projet comme pour les parrainages: dès que des fonds commenceront à arriver via la souscription, une comptabilité spécifique sera mise en place.

Autres faits marquants :

- Les enfants ont fait l'objet d'une visite médicale généralisée qui a conduit, pour certains d'entre eux, à la mise en place de soins et fourniture de médicaments. Ce programme représente un coût de **1030,59€** pour l'année scolaire 2012 – 2013, montant qui se répartit comme suit : **161,40€** pour le médecin qui a conduit la visite, et **869,19€** en médicaments.
- Une sortie dans un parc d'attraction a été organisée en mai 2013. Le coût de cette opération a été de **295€**, correspondant aux frais de location d'une dizaine de bus pour le transport des enfants.
- Nous continuons de faire bénéficier les professeurs de l'OSTIE (l'assurance-maladie). Ceci représente un coût global de **268€** pour l'année scolaire 2012 - 2013.
- Nous continuons à assurer le salaire du gardien de l'école. Cela représente une charge annuelle de **249€** environ.

Il convient de noter que ces actions sont reproductibles, constituant de ce fait autant de charges "pérennes" pour l'association.

- Enfin, la commune de Mauchamps a décidé de nous attribuer une subvention de **500€** pour 2013, chose pour laquelle nous lui adressons nos sincères remerciements.

4 – Commentaires :

En 2013, nous avons observé une baisse très importante de la vente d'artisanat. Il est fort probable qu'un effet de crise soit passé par là, et nous aviserons par la suite si cette situation perdure.

Dans le même ordre d'idées, nous observons une baisse de nos adhérents assez conséquente depuis l'année dernière, les parrainages s'étant à peu près maintenus pour leur part.

Par ailleurs, on observe que le volume de dons au bénéfice de l'association s'est également maintenu de manière très honorable.

Pour la première fois, nous avons eu un impayé, à savoir un chèque de **28€** rejeté car sans provision. Cet impayé nous a généré par ailleurs **5€** de frais.

Pour 2013, nous n'avons pas pris part au concours « Responseo », la société PHILIPS, organisatrice de ce concours, ne nous ayant pas sollicité à ce sujet.

Enfin, en juillet 2013, la **Conférence du Jeune Barreau du Luxembourg** nous a fait un don de **2887€** pour la conduite de deux projets, à savoir l'alimentation des enfants suite à l'arrêt du PAM (pour **1387€**) et l'installation d'un château d'eau à l'école afin de renforcer le circuit d'eau (pour **1500€**).

Nous tenons ici à leur renouveler tous nos sincères remerciements.

5 – Répartition des recettes et dépenses en rubriques :

La répartition rubrique par rubrique de l'ensemble des recettes et des dépenses de l'association est présentée en séance. Ce document reste toutefois confidentiel et n'est pas détaillé ici.

Il est rappelé que nos recettes prennent principalement quatre formes : les adhésions, les parrainages, les dons et les ventes. Concernant les adhésions et les parrainages, la répartition présentée dans les rubriques comptables est aussi fidèle que possible à la réalité, chaque remise groupée des chèques donnant lieu à l'établissement d'une fiche permettant de différencier l'objet de chaque versement (adhésion don, parrainage ou autre). En cas de paiements "mixtes" (par exemple, une adhésion et un don), les sommes correspondantes sont ventilées dans les rubriques adéquates.

Les recettes générées par la vente d'artisanat Malgache acheté sur place (pour un montant de 1039€) et vendu en France avec une plus-value au bénéfice de l'association (d'un montant de **1226€**) sont affectées à un ou plusieurs projets précis selon les besoins de l'association. Le stock restant va nous permettre d'organiser d'autres manifestations (ventes caritatives) courant 2014.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*